

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 801**5 août 2004****SOMMAIRE**

AF-Investmentos Internacional S.A., Senningerberg	38418	Jafra S.A., Luxembourg	38403
Arfin, S.à r.l., Luxembourg	38441	Kansas International S.A., Luxembourg	38443
Arfin, S.à r.l., Luxembourg	38441	KD Real Estate Corporation, S.à r.l., Luxembourg	38423
Banyan S.A., Luxembourg	38445	Kensalys S.A., Luxembourg	38428
BCP Investmentos Internacional S.A., Senningerberg	38417	Kensalys S.A., Luxembourg	38429
Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg ..	38407	Kneip Participations S.A., Luxembourg	38409
Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg ..	38407	Kneip Participations S.A., Luxembourg	38409
Chanteloup Holding S.A., Luxembourg	38427	L.C.L. S.A., La Centrale Luxembourgeoise, Dudge- lange	38431
CMPI Holding S.A., Luxembourg	38445	Lekeren Holding S.A., Senningerberg	38417
CMPI Holding S.A., Luxembourg	38445	LUXAS, Luxembourg Audiovisual Equipment and Supplies S.A., Luxembourg	38416
Com Tec Co Services, S.à r.l., Luxembourg	38439	Lux-Small & Mid Caps, Sicav, Luxembourg	38447
Com Tec Co Services, S.à r.l., Luxembourg	38440	Mégagestion S.A., Luxembourg	38448
dit-Euro Laufzeitfonds 2004	38447	Melvi S.A., Senningerberg	38402
Electro Concept S.A., Diekirch	38435	Moses S.A., Luxembourg	38443
Electro Concept S.A., Diekirch	38436	Multi-Development S.A., Luxembourg	38448
Eurelux S.A.	38440	Ostrich S.A., Luxembourg	38416
F.A.R.O., Foncière d'Administration, de Réalisa- tion et d'Organisation S.A.H., Luxembourg	38411	Ostrich S.A., Luxembourg	38416
F.A.R.O., Foncière d'Administration, de Réalisa- tion et d'Organisation S.A.H., Luxembourg	38411	Ostrich S.A., Luxembourg	38416
Fanga Holding S.A., Luxembourg	38419	Paragon S.A.H., Luxembourg	38434
Forster Luxemburg, GmbH, Walferdingen	38422	Paragon S.A.H., Luxembourg	38434
Future Wise Holding S.A., Luxembourg	38420	PCC Invest S.A., Strassen	38446
G.E.N.T.I.L.L., S.à r.l., Gonderange	38436	Peculium Holding S.A., Luxembourg	38421
Garage Paul Lentz S.A., Luxembourg	38444	Pint Bau, S.à r.l., Hosingen	38409
Garage Paul Lentz S.A., Luxembourg	38444	Polimm S.A., Münsbach	38414
Global Value Manager Umbrella Fund	38414	Polimm S.A., Münsbach	38414
Hattrick Lux No. 4, S.à r.l., Luxembourg	38430	Prospect Holding S.A., Luxembourg	38445
Hattrick Lux No. 4, S.à r.l., Luxembourg	38431	PVM Invest Lux S.A., Luxembourg	38417
Hein Maréchalerie, S.à r.l., Echternach	38407	Rabobank Holland Fund, Sicav, Luxembourg	38446
Hein Maréchalerie, S.à r.l., Echternach	38408	Rabobank Select Fund, Sicav, Luxembourg	38446
Herbro S.A.H., Luxembourg	38444	Resto-Brembo, S.à r.l., Diekirch	38441
Herbro S.A.H., Luxembourg	38444	Resto-Brembo, S.à r.l., Diekirch	38443
Holco-Lux S.A., Luxembourg	38440	Rosso Holding S.A., Luxembourg	38418
Holco-Lux S.A., Luxembourg	38440	Rotor S.A., Diekirch	38412
IM International Models Holding S.A., Luxem- bourg	38447	Rotor S.A., Diekirch	38413
Investment Solutions S.A., Strassen	38447	S.C.E., Société de Consultations Economiques S.A., Luxembourg	38411
		Sawa S.A., Luxembourg	38402

Sense Holding S.A., Luxembourg	38419	V.O.G. Participations S.A., Senningerberg	38421
Sethi S.A.H., Luxembourg	38415	Verney S.A.H., Luxembourg	38403
Sethi S.A.H., Luxembourg	38415	Verney S.A.H., Luxembourg	38403
Smith & Nephew Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	38438	Video Parc International S.A., Luxembourg	38420
Smith & Nephew Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	38438	Video Parc International S.A., Luxembourg	38420
Smith & Nephew, S.à r.l., Luxembourg	38402	Vouster S.A., Senningerberg	38421
Smith & Nephew, S.à r.l., Luxembourg	38402	White Star Publishers S.A., Luxembourg	38427
U.A.S., Universal Automation Systems S.A., Foetz	38429	White Star Publishers S.A., Luxembourg	38428

SMITH & NEPHEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.200.000,-

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.074.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01971, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour SMITH & NEPHEW, S.à r.l.

Signatures

(046931.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

SMITH & NEPHEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.074.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 17 décembre 2003

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, pour un nouveau terme d'un an. Son mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale tenue en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour SMITH & NEPHEW, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046932.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

SAWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 95.320.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Signature.

(046916.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

MELVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 65.585.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2004.

Signature.

(046867.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

VERNEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.507.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03084, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(046901.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

VERNEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.507.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 13 mai 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date Statutaire.

4. L'Assemblée acte la démission en date du 13 mai 2004 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire et décide de diminuer le nombre de postes d'Administrateurs de cinq à quatre.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur
- Pierre Hoffmann, Administrateur

6. Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire, l'Assemblée décide de renouveler pour un nouveau terme de six ans les mandats d'administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Romain Thillens et Pierre Hoffmann ainsi que celui du Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046899.3/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

JAFRA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.013.

In the year two thousand four, on the eleventh of May.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. (in liquidation) having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 63.199,

here represented by Evelyn Maher lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Westlake Village, California on May 6th, 2004,

the said proxy having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The pre-named company, CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. (in liquidation), is the sole shareholder of JAFRA S.A. having its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 64.013, incorporated pursuant to a deed of notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange, on the 1st April 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 2nd, 1998 number 487, last modified pursuant to a deed of notary Paul Bettingen, of 23rd April 2003, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

which appearing party requested the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to introduce an authorised capital of USD 2,040,000.- (two million and forty thousand US dollars) represented by 1,020,000 (one million and twenty thousand) Class A shares with a par value of USD 2.- (two US dollars) each for the purposes of (i) issuing a warrant to JAFRA COSMETICS INTERNATIONAL Inc («Jafra US») granting them the right to subscribe for an aggregate of 104,282 shares of the company for the purposes of fulfilling their obligations upon exercise of options granted to executive officers or other key management employees of JAFRA US or a subsidiary of CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. (in liquidation) to purchase shares in the company and (ii) meeting the obligations of the company pursuant to a Stock Purchase Agreement entered into between the company, VORWERK & CO EINS GmbH and certain stockholders of CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. dated March 29, 2004.

2. Decision to authorise the board of directors to increase the capital of the company up to the amount of the authorised capital by the issue of new shares without reserving any preferential subscription rights to the existing shareholders of the company, provided for by article 32-3 of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies as amended, in respect of the capital increase once part or all of the warrant is exercised.

3. Decision to amend article 5 of the articles of incorporation of the company in accordance with the foregoing resolutions.

II The board of directors of the company has prepared a report dated May 7 2004 in accordance with article 32-3(5) of the law of August 10, 1915 as amended relating to commercial companies, setting out in detail the reasons for authorising the board of directors, for a period of five years from the date of publication of these minutes, to increase the capital of the company up to the authorised amount by the issue of new shares without reserving any preferential subscription rights to the existing shareholders (the «Board of Director's Report») which report signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed with which it will be registered.

III The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to introduce an authorised share capital of the company of USD 2,040,000.- (two million and forty thousand US dollars) for the purposes of (i) issuing a warrant to JAFRA COSMETICS INTERNATIONAL Inc (JAFRA US) granting them the right to subscribe for an aggregate of 104,282 shares of the company for the purposes of fulfilling their obligations upon exercise of options granted to executive officers and other key management employees of JAFRA US or a subsidiary of CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. (in liquidation) to purchase shares in the company and (ii) meeting the obligations of the company pursuant to a Stock Purchase Agreement entered into between the company, VORWERK & CO EINS GmbH and certain stockholders of CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. dated March 29, 2004.

Second resolution

The sole shareholder, having read the Board of Director's Report, decides to authorise the board of directors to increase the capital of the company up to the amount of the authorised capital by the issue of new shares without reserving any preferential subscription rights to the existing shareholders of the company, provided for by article 32-3 of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies as amended in respect of the capital increase once part or all of the warrant is exercised.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the company, in accordance with the foregoing resolutions, so that it reads as follows:

«The corporate capital of the corporation is fixed at one million six hundred and sixty-three thousand seven hundred and seventy-six US dollars (1,663,776.- USD) represented by eight hundred and thirty-one thousand eight hundred and eighty-eight (831,888) Class A shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each.

The shares may be created at the owner's option in a certificate representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares may be in registered or bearer form. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The authorized capital of the corporation is fixed at two million and forty thousand US dollars (USD 2,040,000.-) represented by one million and twenty thousand (1,020,000) Class A shares with a par value of two US dollars (USD 2.-) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the extraordinary general meeting of May 11th 2004, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adopted to this modification.

Any transfer or proposed transfer of any of the shares of the corporation shall be subject to the prior approval of the board of directors of the corporation, provided that the board of directors shall authorize such transfer unless it determines that such transfer would be in violation of a then existing restriction on the transfer of such shares which

has been agreed with the owner of such shares or his predecessor in interest and has been brought to the attention of the board of directors. If the board of directors determines that a proposed transfer would be in violation of such a restriction it shall refuse to approve the transfer (it being understood that such a refusal must not result in a situation where a shareholder of the corporation who wishes to sell his shares to a party who has made a bona fide offer to purchase such shares is forced to continue holding such shares for an extended period of time) and shall notify the grounds for its refusal to the shareholder seeking to effect the transfer.

The board of directors may delegate to any committee formed by the board of directors the responsibility for approving, or refusing to approve proposed share transfers as contemplated by the preceding paragraph of this article 5.

Any attempt to transfer shares of the corporation without the prior approval of the board of directors (or such committee) shall be of no legal effect. In no event shall a share transfer be recorded in the share register of the corporation unless and until it has been approved by the board of directors (or by such committee).»

Evaluation and Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately one thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onze mai.

A comparu:

La société CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. (en liquidation), avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.013,

Représentée par M^e Evelyn Maher, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée à Westlake Village, Californie, le 6 mai 2004

laquelle restera annexée au présent acte.

La prédite société, CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. (en liquidation), est l'actionnaire unique de la société JAFRA S.A. avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.013, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 juillet 1998 numéro 487, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Paul Bettingen, en date du 23 avril 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision d'introduire un capital autorisé de USD 2.040.000,- (deux millions et quarante mille dollars US) représenté par 1.020.000 (un million et vingt mille) actions de catégorie A d'une valeur nominale de USD 2,- (deux US dollars) chacune, dans le but (i) d'émettre à JAFRA COSMETICS INTERNATIONAL Inc («Jafra US») un «warrant» lui conférant le droit d'acquérir un maximum de 104.282 actions de la société pour que JAFRA US puisse exécuter ses obligations après la levée des options d'achat accordées aux membres exécutifs ou aux dirigeants de JAFRA US ou d'une filiale de CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. (en liquidation) et (ii) d'exécuter les obligations de la société prévues dans le «Stock Purchase Agreement» entre la société, VORWERK & CO EINS GmbH et des actionnaires de CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. en date du 29 mars 2004.

2. Décision d'autoriser le conseil d'administration d'augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé en émettant des nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, prévu à l'article 32-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en cas d'une augmentation de capital suite à l'exercice de tout ou partie du «warrant».

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts

II Le conseil d'administration de la Société a préparé un rapport en date du 7 mai 2004 conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales détaillant les raisons pour autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans commençant à la date de la publication du présent acte, d'augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé en émettant des nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions (le «Rapport du Conseil d'Administration») lequel après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

III L'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'introduire un capital autorisé du USD 2.040.000,- (deux millions et quarante mille US dollars) représenté par 1.020.000 (un million et vingt mille) actions de catégorie A d'une valeur nominale du USD 2,- (deux US dollars) chacune dans le but (i) d'émettre à JAFRA COSMETICS INTERNATIONAL Inc («Jafra US») un «warrant» lui conférant le droit d'acquérir un maximum de 104.282 actions de la société pour que JAFRA US puisse exécuter ses obligations après la levée des options d'achat accordées aux membres exécutifs ou aux dirigeants de JAFRA US ou d'une filiale de CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A. (en liquidation) et (ii) d'exécuter les obligations de la société prévues dans le «Stock Purchase Agreement» entre la société, VORWERK & CO EINS GmbH et des actionnaires de CDRJ Investments (Lux) S.A. en date du 29 mars 2004.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique, ayant lu le Rapport du Conseil d'Administration, décide d'autoriser le conseil d'administration d'augmenter le capital de la société à l'intérieur des limites du capital autorisé en émettant des nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription prévue à l'article 32-3 de la loi modifiée de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en cas d'une augmentation de capital suite à l'exercice de tout ou partie du «warrant».

Troisième résolution

L'actionnaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à un million six cent soixante-trois mille sept cent soixante-seize US dollars (1.663.776,- USD) représenté par huit cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-huit (831.888) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres sont nominatifs ou au porteur. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à deux millions quarante mille US dollars (USD 2.040.000,-) représenté par un million vingt mille (1.020.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2004 autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital souscrit réalisé par le conseil d'administration conformément aux procédures légales, il fera adapter le présent article pour tenir compte de cette modification.

Tout transfert ou projet de transfert, d'actions de la société sera subordonné à l'autorisation préalable du conseil d'administration de la société, étant entendu que le conseil d'administration devra autoriser un tel transfert sauf s'il estime qu'il violerait une restriction existante relative au transfert de ces actions, restriction acceptée par le titulaire de ces actions ou son prédécesseur et que l'existence d'une telle restriction lui a été rappelée. Si le conseil d'administration estime que le projet de transfert violerait une telle restriction, il interdira ce transfert (un tel refus ne pourra produire une situation dans laquelle un actionnaire de la société qui entend vendre ses actions à un tiers ayant fait une offre d'acquisition de bonne foi serait contraint de détenir ces actions pour une période significative supplémentaire) et notifiera les raisons du refus à l'actionnaire désireux d'effectuer ce transfert.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout comité qu'il aura créé la responsabilité d'approuver ou refuser d'approuver le projet de transfert d'actions tel que décrit au paragraphe précédent.

Toute tentative de transfert d'actions de la société sans l'autorisation préalable du conseil d'administration (ou d'un tel comité) n'aura aucun effet juridique. En aucun cas ce transfert d'actions ne sera enregistré sur le registre des actions de la société avant son autorisation préalable par le conseil d'administration (ou par un tel comité).»

Evaluation et coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Maher, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, vol. 21CS, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2004.

P. Bettingen.

(047141.3/202/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01990, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature

Un mandataire

(046697.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.802.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} juin 2004, que:

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Alain Flammang, Thomas Rabe et Jean-Charles De Keyser. Par conséquent, le Conseil d'Administration se trouve être composé des personnes suivantes:

* Monsieur Alain Flammang,

* Monsieur Thomas Rabe,

* Monsieur Jean-Charles De Keyser,

dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

- L'Assemblée Générale décide de proroger le mandat de KPMG AUDIT, Luxembourg, comme Réviseurs d'Entreprises, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046686.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

**HEIN MARECHALERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HEIN LEROY MARECHALERIE, S.à r.l.).**

Siège social: L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 97.012.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxemburg-Bonnevoie.

A comparu:

Mademoiselle Isabelle Hein, maréchal ferrant, née à Wiltz le 24 juin 1981, demeurant à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare,

La comparante a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée HEIN LEROY MARECHALERIE, S.à r.l., ayant son siège social à L-6183 Gonderange, 8, rue Hiehl, constituée suivant acte passé par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, le 10 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1347, page 64626 du 18 décembre 2003.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 97.012.

II.- Le capital social de la société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, Référence: LSO AR-03931, dont l'avis a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 23 avril 2004, que l'intégralité des 100 (cent) parts sociales appartient à l'associée unique prénommée.

III.- L'associée unique, représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société de HEIN LEROY MARECHALERIE, S.à r.l., en HEIN MARECHALERIE, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HEIN MARECHALERIE, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-6183 Gonderange, 8, rue Hiehl, à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Echternach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

Cinquième résolution

Suite à la cession de parts sociales sous seing privé intervenue entre associés en date du 12 février 2004, dont il a été question ci-avant, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites par Mademoiselle Isabelle Hein, maréchal ferrant, née à Wiltz le 24 juin 1981, demeurant à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.»

Sixième résolution

L'associée unique décide d'insérer un nouvel article entre les articles 13 et 14 des statuts, ayant la teneur suivante:

«Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de renuméroter les articles 14 à 17 des statuts en 15 à 18.

V.- Le montant des frais, coûts, honoraires et charges de la présente, évalué au montant de EUR 800,- (huit cents euros) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

VI.- L'associée unique déclare élire domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: I. Hein, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, vol. 21CS, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 juin 2004.

T. Metzler.

(047122.3/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

HEIN MARECHALERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 97.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 juin 2004.

T. Metzler.

(047123.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

KNEIP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 37.882.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046816.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

KNEIP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 37.882.

Société constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire, Luxembourg, le 30 août 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 71 du 29 février 1992.

Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 2 mars 2004 à 1.6.00 heures

Conseil d'Administration et Commissaire

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Commissaire est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2005.

Conseil d'Administration

- Monsieur Victor Kneip, Président de Société, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président.

- Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur.

- Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 52, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Commissaire

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046814.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

PINT BAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9806 Hosingen, 38, rue Principale.
H. R. Luxemburg B 100.946.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Ist erschienen:

Herr Heiko Pint, Unternehmer, geboren am 16. April 1969 in Neuerburg, wohnhaft in D-54689 Dasburg, Hauptstrasse 19A.

Und ersucht den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihm zu gründenden Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Bauunternehmens für Erd- und Baggerarbeiten, Strassenbau- und Pflasterarbeiten sowie eines Recyclingunternehmens.

Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen PINT BAU, S.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Hosingen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist eingeteilt in hundert (100) Anteile von einhundertfünfundzwanzig (125,-) Euro pro Anteil, alle dem alleinigen Gesellschafter Herrn Heiko Pint, vorgenannt, gehörend.

Der Gesellschafter erklärt und anerkennt, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember dieses Jahres.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

Herr Heiko Pint, Unternehmer, wohnhaft in D-54689 Dasburg, Hauptstrasse 19A, wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9806 Hosingen, 38, rue Principale.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundert (800,-) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Pint, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 mai 2004, vol. 614, fol. 14, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 mai 2004.

F. Unsen.

(901997.3/234/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juin 2004.

**F.A.R.O., FONCIERE D'ADMINISTRATION, DE REALISATION ET D'ORGANISATION S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.523.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03081, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(046897.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

**F.A.R.O., FONCIERE D'ADMINISTRATION, DE REALISATION ET D'ORGANISATION S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.523.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 avril 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003.

4. L'Assemblée acte la démission en date du 20 avril 2004 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire et décide de diminuer le nombre de postes d'Administrateur de cinq à quatre.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar
- Christophe Blondeau
- Romain Thillens
- Pierre Hoffmann

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046896.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

S.C.E., SOCIETE DE CONSULTATIONS ECONOMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.793.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE CONSULTATIONS ECONOMIQUES S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre du commerce et des sociétés, section B numéro 45.793, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 du 31 janvier 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sarah Turk, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs.
- 3) Clôture de la liquidation de la société.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir de ce jour.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et mandataires des comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cambron, S. Turk, N. Henoumont, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 19 mai 2004, vol. 404, fol. 59, case 1.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 mai 2004.

M. Lecuit.

(041501.3/243/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

ROTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Diekirch B 92.354.

L'an deux mille quatre, le premier juin.

Par devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ROTOR S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 17 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 du 19 novembre 1999

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 92.354.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59 Kerkhofstraat

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, apprentie, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Louise Susanne Gordon, épouse de Monsieur Romain Keiser, employée privée, demeurant à L-9833 Dorscheid, 10, an der Haech.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du Jour

1. Le transfert du siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Diekirch».

- 2.- la démission de deux administrateurs Monsieur Guido Meuris et Madame Patricia Meuris avec décharge
 3. la nomination de deux nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009:
 - La société NEWROTOR Sprl
 - La société APPROVED CONSULTANCY SERVICES

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Diekirch.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs, Monsieur Guido Meuris et Madame Patricia Meuris et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009:

- La société NEWROTOR Sprl, avec siège social à B-8380 Brugge (Zeebrugge), 2/216, Baron De Maerelaan, inscrite au Registre du commerce et des sociétés à Brugge sous le numéro 97558
- la société APPROVED CONSULTANCY SERVICES Ltd, 57/59, Hatfield Road, Potters Bar Herts EN6 1HS inscrite au Registre du commerce et des sociétés à Cardiff sous le numéro 4612642

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 700,- EUR.

Dont acte fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: W. Francken, S. Gordon, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} juin 2004, vol. 318, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 juin 2004

A. Holtz.

(902133.3/2724/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

ROTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Diekirch B 92.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 juin 2004

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902134.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

POLIMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 80.029.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03765, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour la Société

C. Stiennon

Administrateur-délégué

(047184.3/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

POLIMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 80.029.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2004

5- L'Assemblée décide de nommer Fabrice Frère en tant que Commissaire aux Comptes pour l'exercice social débutant le 1^{er} octobre 2003 et se terminant le 30 septembre 2004 en remplacement de Monsieur Marco Aardoom.

Pour la société

C. Stiennon

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047186.3/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

GLOBAL VALUE MANAGER UMBRELLA FUND, Fond Commun de Placement.

Mitteilung an die Anleger des Fonds

Der Name der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. wurde mit Wirkung zum 1. Mai 2004 in LRI INVEST S.A. geändert. Die Namensänderung wurde entsprechend im Verkaufsprospekt und im Verwaltungsreglement berücksichtigt.

Im Wesentlichen erfolgten die gesetzlich erforderlichen Anpassungen der vorgenannten Dokumente an das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Darüber hinaus wurden Änderungen vorgenommen, die nicht durch die Gesetzesänderung bedingt waren. Diese Änderungen werden mit Wirkung zum 6. September 2004 in Kraft treten, wobei der Anleger, sollte er mit diesen Änderungen nicht einverstanden sein, innerhalb des Zeitraums vom 6. August 2004 bis zum 5. September 2004 das Recht hat, seine Anteile kostenlos bei der Verwaltungsgesellschaft sowie bei allen Zahl- und Vertriebsstellen zurückzugeben. Bei diesen Änderungen handelt es sich im Wesentlichen um die nachfolgend aufgeführten Änderungen der Anlagepolitik, die konkretisiert wurde:

Absatz 4 der Anlagepolitik lautet neu wie folgt:

«Daneben kann das Teilfondsvermögen auch in andere offene Zielfonds, Insbesondere Hedgefonds und Fonds mit alternativen Anlagestrategien, investiert werden, wobei diese Investitionen zusammen mit den Investitionen in Hedgefondszertifikate, Zertifikate mit alternativen Anlagestrategien und Genussscheinen - mit alternativen Anlagestrategien nicht - mehr als 40% des Nettoteilfondsvermögens betragen dürfen. Für den Global Value Manager Umbrella Fund - Fonds I sowie für den Fonds insgesamt, dürfen nicht mehr als 20% der ausgegebenen Anteile vorgenannter Zielfonds erworben werden. Des Weiteren dürfen höchstens 20% des Netto-Teilfondsvermögens in Anteile eines einzigen dieser Zielfonds investiert werden. Die vorstehenden Anlagegrenzen beziehen sich bei Zielfonds, die aus mehreren Teilfonds bestehen («Umbrella-Fonds»), jeweils auf einen Teilfonds. Dabei darf es nicht zu einer übermäßigen Konzentration des Netto-Teilfondsvermögens auf einen einzigen Umbrella-Fonds kommen. Diese Zielfonds können gegebenenfalls in Ihrem Sitzland einer mit den Standards der Luxemburger Behörde nicht vergleichbaren Aufsicht unterliegen.»

Absatz 6 der Anlagepolitik lautet neu wie folgt:

«Des weiteren kann das Vermögen dieses Teilfonds auf nach geordnete Weise und unter Berücksichtigung der im Verwaltungsreglement unter Artikel 4 beschriebenen Anlagebeschränkungen in Wertpapieren, insbesondere Genussscheinen, Genussscheine mit alternativen Anlagestrategien, Zertifikaten, Zertifikate mit alternativen Anlagestrategien und Hedgefondszertifikaten, sowie regelmäßig gehandelten Geldmarktinstrumenten und sonstigen zulässigen Vermögenswerten einschließlich flüssigen Mitteln angelegt werden, wobei die Investitionen in Genussscheinen mit alternativen Anlagestrategien, Zertifikate mit alternativen Anlagestrategien und Hedgefondszertifikate zusammen mit den Investitionen in Hedgefonds und Fonds mit alternativen Anlagestrategien nicht mehr als 40% des Nettoteilfondsvermögens betragen dürfen. Ferner kann dieser Teilfonds, unter Berücksichtigung der im Verwaltungsreglement unter Artikel 4 beschriebenen Anlagebeschränkungen, verschiedene Techniken und Instrumente benutzen, die der ordentlichen Verwaltung des Teilfondsvermögens oder der Absicherung von Zins- und Währungsrisiken dienen.»

Als Absatz 11 wurde folgender Text neu als ergänzender Risikohinweis hinzugefügt:

«Der Global Value Manager Umbrella Fund - Fonds I darf bis zu 40% seines Nettoteilfondsvermögens in Genussscheine mit alternativen Anlagestrategien, Zertifikate mit alternativen Anlagestrategien, Hedgefondszertifikate, Hedgefonds und Fonds mit alternativen Anlagestrategien investieren. Diese Produkte sind aufgrund ihrer häufig engen Märkte und hohen Volatilitäten und einem von der Entwicklung der traditionellen Anlagemärkte weitgehend unabhängigen Verlauf der Wertentwicklung (geringe Korrelation) neben den Chancen auf deutliche Kursgewinne auch deutlichen Kursverlustrisiken ausgesetzt. Dem Anleger muss bewusst sein und er muss auch bereit und in der Lage dazu sein, deutliche Verluste hinzunehmen.»

Artikel 4 Nr. 1 Absatz 2 Sätze 1 bis 3 des Allgemeinen Verwaltungsreglements lauten neu wie folgt:

«Daneben kann das jeweilige Teilfondsvermögen auch in andere offene Zielfonds investiert werden. Für den jeweiligen Teilfonds sowie für den Fonds insgesamt dürfen nicht mehr als 20% der ausgegebenen Anteile dieser Zielfonds erworben werden. Des Weiteren dürfen höchstens 20% des jeweiligen Netto-Teilfondsvermögens in Anteile eines einzigen dieser Zielfonds investiert werden.»

Artikel 4 Nr. 2a Absatz 2 cc des Allgemeinen Verwaltungsreglements wurde neu eingefügt. Artikel 4 Nr. 2a Absatz 2 cc lautet wie folgt:

«cc) die Verwaltungsgesellschaft darf für einen Teilfonds kumulativ bis zu 20% des jeweiligen Netto-Teilfondsvermögens in Wertpapieren ein und derselben Unternehmensgruppe anlegen.»

Artikel 4 Nr. 2a Absatz 3 wurde an vorgenannte Änderung angepasst und lautet neu wie folgt:

«Die unter aa) bis dd) aufgeführten Anlagebeschränkungen sind nicht anwendbar im Hinblick auf die Vermögensanlage in solchen Wertpapieren und/oder Geldmarktinstrumenten, die von Mitgliedstaaten der OECD oder deren Gebietskörperschaften oder von supranationalen Einrichtungen und Körperschaften gemeinschaftsrechtlicher, regionaler oder weltweiter Natur begeben oder garantiert werden.»

Dem Anleger wird dringend empfohlen, sich den aktuell gültigen Verkaufsprospekt nebst Allgemeinem Verwaltungsreglement die kostenlos bei einer der nachfolgend aufgeführten Stellen erhältlich sind, anzufordern und sich bei Zweifelsfragen an nachfolgend aufgeführte Stellen zu wenden:

- LRI INVEST S.A., 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., 10-12 boulevard Roosevelt, L-2010 Luxembourg

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063908.6//69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

**SETHI S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. HUGO HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 70.029.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03062, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(046846.3//565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

SETHI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 70.029.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 20 juin 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046842.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

OSTRICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.676.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Signature.

(047092.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

OSTRICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.676.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Signature.

(047096.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

OSTRICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.676.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2004

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 de la Société que les pertes de la Société atteignent 75% du capital social. Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047097.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

LUXAS, LUXEMBOURG AUDIOVISUAL EQUIPMENT AND SUPPLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 33.389.

L'an deux mille quatre, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LUXEMBOURG AUDIOVISUAL EQUIPMENT AND SUPPLIES S.A., en abrégé LUXAS S.A. ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 24 septembre 1990, numéro 341.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du prédit notaire Emile Schlessler, en date du 13 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 15 janvier 1993, numéro 19.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvia Hennericy, employée privée, Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadine Neybecker, employée privée, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant:

«Modification de l'objet social»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date des:

17 mai 2004, et

26 mai 2004;

- au journal «Tageblatt», en date des:

17 mai 2004, et

26 mai 2004;

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur 1.700 actions, 2 actions seulement sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut pas délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis. Une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra être convoquée avec le même ordre du jour selon les formes et délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. Hennericy, N. Neybecker, F. Sassel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, vol. 143S, fol. 85, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2004.

P. Bettingen.

(047138.3/202/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

LEKEREN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 44.096.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2004.

Signature.

(046843.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

BCP INVESTIMENTOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 48.121.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AR02302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2004.

Signature.

(046845.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

PVM INVEST LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 91.837.

Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2004

Présents à la réunion:

- Madame Celina Jeannine Van Den Bossche.

- Madame Lutgard Laget.

- Monsieur Bartje Van Malderen.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg à partir du 29 mars 2004.

Le Conseil d'Administration

C. J. Van Den Bossche / L. Laget / B. Van Malderen

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046534.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

ROSSO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 61.996.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

AIRTH LIMITED, une société avec siège social à Nerine Chambers, 5 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Joost Tulkens, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juin 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ROSSO HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 61.996, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 157 du 17 mars 1998.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ROSSO HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Tulkens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, vol. 143S, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046849.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

AF-INVESTIMENTOS INTERNACIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 55.216.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-A02306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2004.

Signature.

(046848.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

SENSE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 62.007.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

BLUESTONE GROUP LIMITED, une société avec siège social à Abbott Building, Mainstreet, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Joost Tulkens, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juin 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SENSE HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 62.007, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 156 du 16 mars 1998.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SENSE HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Tulkens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, vol. 143S, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046850.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

FANGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.072.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03090, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(046854.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

VIDEO PARC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.413.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03055, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(046841.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

VIDEO PARC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.413.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 juin 2002

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046839.2/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

FUTURE WISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.169.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

AIRTH LIMITED, une société avec siège social à Nerine Chambers, 5 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Joost Tulkens, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juin 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme FUTURE WISE HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 62.169, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 187 du 27 mars 1998.

- Le capital social de la Société était antérieurement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé

ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FUTURE WISE HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. Tulkens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, vol. 143S, fol. 89, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046852.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

V.O.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 72.541.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2004.

Signature.

(046856.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

VOUSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 83.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2004.

Signature.

(046864.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

PECULIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 64.242.

Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2004

Présents à la réunion:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.
- Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg: absent.
- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide:

- de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de Maître Roy Reding, démissionnaire, la société CD-GEST, S.à r.l. ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

- de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

B. Felten / F. Collot

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046541.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

FORSTER LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7256 Walferdingen, 34, rue Josy Welter.

H. R. Luxemburg B 92.705.

Im Jahre zweitausendvier, am elften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Capellen.

Sind erschienen:

1) Frau Viola Forster geb. Garbe, Kauffrau, geboren in Leipzig (D), am 20. Juli 1955, wohnhaft zu Böblingen (Deutschland), Kornbergstrasse 10,

2) Herr Alfred Forster, Kaufmann, geboren in Böblingen (D), am 5. Oktober 1952, wohnhaft zu Böblingen (Deutschland), Kornbergstrasse 10,

3) Herr Michel René Nilles, Geschäftsführer, geboren in Luxemburg, am 21. August 1972, wohnhaft in L-1530 Luxemburg, 62, rue Anatole France.

Die Komparenten sub. 1 und sub. 2 sind die einzigen Gesellschafter, ein jeder zu 50%, der FORSTER LUXEMBURG, GmbH, mit Sitz in L-5550 Remich, 2, rue du Camping, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 92.705,

aufgrund der Gründungsurkunde aufgenommen durch Notar Georges d'Huart, mit Amtssitz in Petingen, am 27. Februar 2003.

Mit dem ausdrücklichen Einverständnis des Mitgesellschafters, welcher auf sein Vorkaufsrecht verzichtet, erklärt Frau Viola Förster, dass sie fünfzig Gesellschaftsanteile an Herrn Michel René Nilles abgetreten hat und Herr Michel René Nilles erklärt, diese Abtretung angenommen zu haben.

Die Bedingungen wurden unter Parteien unter Privatschrift festgelegt.

Anschliessend traten die Komparenten sub. 2 und sub. 3 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und faßten einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Gesellschaftskapital:

Die Versammlung stellt fest, dass alle Anteile voll in bar eingezahlt und wie folgt gehalten werden:

Herr Alfred Forster, fünfzig Anteile	50
Herr Michel René Nilles, fünfzig Anteile	50
Zusammen: einhundert Anteile	<u>100</u>

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes:

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung nach L-7256 Walferdingen, 34, rue Josy Welter verlegt.

3. Geschäftsführer:

Herr Michel René Nilles und Herr Alfred Forster werden zu Geschäftsführern gewählt, ein jeder mit Einzelzeichnungsbefugnis.

4. Satzungsänderungen:

Gemäß den obigen Beschlüssen wird folgende Satzungsänderung beschlossen:

a.) Der erste Absatz von Artikel 5 erhält folgenden neuen Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Das Gesellschaftskapital wurde bei der Gründung voll eingezahlt, wie dies der damals amtierende Notar festgestellt hat.

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gehalten:

1) Herr Alfred Forster, fünfzig Anteile	50
2) Herr Michel René Nilles, fünfzig Anteile	50
Total: hundert Anteile	<u>100»</u>

b) In Artikel 2, erster Satz wird «Luxemburg» durch «Walferdingen» ersetzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, und Wohnort bekannt sind, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Forster, A. Forster, M. Nilles, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 17 mai 2004, vol. 429, fol. 56, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Capellen, den 9. Juni 2004.

Für gleichlautende Abschrift

C. Mines

Notar

(047499.3/225/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

KD REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 101.221.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the second of June.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, c/o TRIDENT TRUST COMPANY (B.V.I.) LIMITED, P.O. Box 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Ronald Weber, réviseur d'entreprises, residing in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, by virtue of a proxy given in New York, on May 26, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws, in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of KD REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l.**Art. 4.** The Company has its Head Office in Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.**Title II.- Capital - Shares****Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

Title III.- Management**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

All the shares have been entirely subscribed by PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2004.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred (1,800.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

- Mr Ronald Weber, réviseur d'entreprises, born in Maastricht, The Netherlands, on August 2, 1953, residing in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2) The Company shall have its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxy holder, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausendvier, den zweiten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, c/o TRIDENT TRUST COMPANY (B.V.I.) LIMITED, P.O. Box 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hier vertreten durch Herrn Ronald Weber, réviseur d'entreprises, mit Berufanschrift in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy,

auf Grund einer Vollmacht gegeben in New York, am 26. Mai 2004.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

Titel I.- Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, und speziell das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung sowie durch die vorliegende Satzung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Erschliessung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Plazierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft sind ausserdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird gegründet unter dem Namen KD REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II.- Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euros (EUR), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert (100,-) Euros (EUR), alle voll gezeichnet und integral eingezahlt.

Art. 7. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Art. 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III.- Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Titel IV.- Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Titel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreissigsten Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer aussergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI.- Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Titel VII.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, vorgeannt.

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euros (EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend achthundert (1.800,-) euro.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Es wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:
 - Hern Ronald Weber, réviseur d'entreprises, geboren in Masstricht, Niederlande, am 2. August 1953, mit Berufanschrift in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.
- 2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Erschienenen in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Weber, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 32, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(048068.3/230/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CHANTELOUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 24.636.

Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2004

Présents à la réunion:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.
- Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg: absent.
- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide:

- de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de Maître Roy Reding, démissionnaire, la société CD-GEST, S.à r.l. ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur, lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

- de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

B. Felten / F. Collot

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046552.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

WHITE STAR PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 59.922.

L'an deux mille quatre, le deux juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WHITE STAR PUBLISHERS S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, inscrite au R. C. sous le numéro B 59.922, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 4 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 555 du 9 octobre 1997 et le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé, en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1312 du 10 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Axel Fouss, employé privé, demeurant à Barnich (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco Biscarini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Modification du premier alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de mai, à 11:00 heures, au siège social, ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

b) Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13. (Premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de mai, à 11:00 heures, au siège social, ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la fin de l'exercice social du 30 juin au 31 décembre et pour la première fois en 2004. Exceptionnellement, l'année sociale en cours comprendra tout le temps à courir du 1^{er} juillet 2003 au 31 décembre 2004.

Suite à cette résolution, l'article 14 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Rocha Melanda, A. Fouss, F. Biscarini, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 juin 2004, vol. 429, fol. 64, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 juin 2004.

A. Weber.

(047665.3/236/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

WHITE STAR PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 59.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(047667.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

KENSALYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 74.503.

L'an deux mille quatre, le premier juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme KENSALYS S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 74.503, suivant résolution du Conseil d'Administration du 17 mai 2004, un exemplaire du procès-verbal de cette réunion du Conseil d'Administration étant annexé aux présentes.

La société a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} mars 2000, publié au Mémorial C numéro 417 du 13 juin 2000.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

a) que le capital actuel de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune disposant d'une voix aux assemblées générales,

b) que le capital autorisé de la société est fixé à trois cent dix mille Euros (EUR 310.000,-) ainsi qu'il résulte de l'article cinq (5) - quatrième (4^{ème}) à huitième (8^{ème}) alinéas des statuts, dont la teneur est la suivante:

«Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille Euros (EUR 310.000,-) représenté par trois mille cents (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il

sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Que dans sa réunion du 17 mai 2004, le Conseil d'Administration a décidé de réaliser le capital autorisé à concurrence de deux cent soixante-dix-neuf mille Euros (EUR 279.000,-) pour porter le montant actuel du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trois cent dix mille Euros (EUR 310.000,-) par la création de deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (2.790) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de deux cent soixante-dix-neuf mille Euros (EUR 279.000,-),

que le Conseil d'Administration a accepté la souscription de toutes les actions nouvelles et que le détail de cette souscription résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent soixante-dix-neuf mille Euros (EUR 279.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«Art. 5. 1^{er} alinéa

Le capital social est fixé à trois cent dix mille Euros (EUR 310.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.»

Suite à cette augmentation du capital les alinéas 4 à 8 de l'article cinq (5) sont à supprimer.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre mille trois cents Euros (EUR 4.300,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2004, vol. 898, fol. 45, case 11. – Reçu 2.790 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2004.

F. Kessler.

(047528.3/219/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

KENSALYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 74.503.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} juin 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2004.

F. Kessler.

(047529.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

U.A.S., UNIVERSAL AUTOMATION SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 20.060.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-A2673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 15 juin 2004.

U.A.S. S.A.

A. Seck

Administrateur

(047160.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

HATTRICK LUX No. 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 100.325.

In the year two thousand and four, on the second day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Luxembourg), acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

HATTRICK LUX No. 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, here represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 June 2004.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of HATTRICK LUX No. 4, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated pursuant to a deed of the replaced notary, on 30th of March 2004, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to increase the share capital of an amount of four hundred twenty thousand euro (EUR 420,000.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to four hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 432,500.-) through the issue of sixteen thousand eight hundred (16,800) shares, each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

All the sixteen thousand eight hundred (16,800) shares have been subscribed by HATTRICK LUX No. 2, S.à r.l., aforementioned.

The shares subscribed have been paid up in cash by HATTRICK LUX No. 2, S.à r.l. so that the total sum of four hundred twenty thousand euro (EUR 420,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of this capital increase, the first sentence of article 6 of the articles of incorporation of the Company shall be amended to henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at four hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 432,500.-) represented by seventeen thousand three hundred (17,300) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this deed, amounts to approximately five thousand one hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Niederanven on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendvier, den zweiten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, Notar mit Amtssitz in Niederanven (Luxemburg), handelnd in Ersetzung von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch (Luxemburg), welcher Letzterer Verwahrer der vorliegenden Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

HATTRICK LUX No. 2, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée nach dem Recht von Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

hier vertreten durch Frau Florence Bal, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 2. Juni 2004.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von HATTRICK LUX No. 4, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet gemäß Urkunde des verhinderten Notars vom 30. März 2004, mit Gesellschaftssitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht (die «Gesellschaft»).

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um vierhundertzwanzigtausend Euro (EUR 420.000,-) von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf vierhundertzweiund-dreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 432.500,-), durch die Schaffung von sechzehntausendachthundert (16.800) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu erhöhen.

All die sechzehntausendachthundert (16.800) neuen Anteile sind von HATTRICK LUX No. 2, S.à r.l., gezeichnet worden.

Die so gezeichneten Anteile wurden von HATTRICK LUX No. 2, S.à r.l., durch Geldeinlage eingezahlt, so dass die Gesamtsumme von vierhundertzwanzigtausend Euro (EUR 420.000,-) zur Verfügung der Gesellschaft steht, wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Demzufolge, wird der erste Satz des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert um wie folgt zu lauten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt vierhundertzweiunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 432.500,-), aufgeteilt in siebzehntausenddreihundert (17.300) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünftausendeinhundert Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederanven, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen hat diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. Bal, P. Bettingen.

Enregistré à Mersch, le 4 juin 2004, vol. 427, fol. 86, case 9. – Reçu 4.200 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Für gleichlautende Ablichtung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 8. Juni 2004.

H. Hellinckx.

(047694.3/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

HATTRICK LUX No. 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 100.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx

Notaire

(047695.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

L.C.L. S.A. - LA CENTRALE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R. C. Luxembourg B 101.185.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société PEARL PROMOTIONS LTD, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social au 6, Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN,

ici représentée par:

Madame Nathalie Dubois, employée privée, avec adresse professionnelle au 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2004.

2.- La société BLUE INVESTMENTS LTD, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social au 6, Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN (Royaume-Uni),

ici représentée par:

Madame Nathalie Dubois, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée L.C.L. S.A. - LA CENTRALE LUXEMBOURGEOISE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'import/export de produits d'imprimerie, emballages alimentaires en matière plastique, aluminium ou carton ondulé, objet publicitaires, sacs publicitaires papier ou plastique, sacs isotherme.

Elle a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) néanmoins par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- PEARL PROMOTIONS LTD, prédésignée, cinq cents actions	500
2.- La société BLUE INVESTMENTS LTD, prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- La société PEARL PROMOTIONS LTD, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social au 6, Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN,
- 2.- La société BLUE INVESTMENTS LTD, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social au 6, Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN (Royaume-Uni),
- 3.- Monsieur Didier Tederri, administrateur de sociétés, né à Alger, le 13 décembre 1956, demeurant au 36, rue Georges Clémenceau, F-93190 Livry-Gargan.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Rosemary Ada Christina West, expert-comptable, née à Gloucester (Royaume-Uni), le 16 avril 1962, avec adresse professionnelle à Hayne Barton Shillingford Tiverton, Devon EX16 9BP (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Didier Tederri, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Dudelange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Dubois, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2004, vol. 885, fol. 55, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(047448.3/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

PARAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 18.228.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03068, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(046891.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

PARAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 18.228.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 12 mai 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date Statutaire.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046889.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ELECTRO CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Diekirch B 100.886.

L'an deux mille quatre, le premier juin.

Par devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ELECTRO CONCEPT S.A., avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 63 constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 2001 page 59.966 inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 100886.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Patricia Van Springel, sans profession, demeurant à B-4400 Flémalle, 7, Rue Baron qui désigne comme secrétaire Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à Wilrijk (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Dedeyne, commerçant, demeurant à Longwy (France), 5, rue de Bretagne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège de la société de Crendal à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Diekirch».

2.- L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration avec décharge

3.- L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009:

- Monsieur Daniel Dedeyne
- Madame Patricia Van Springel
- La société H.A.K. S.A.

4.- L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes la société ATHANOR S.A. avec décharge

5.- L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Crendal à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa** Le siège social de la société est établi à Diekirch».

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009:

- Monsieur Daniel Dedeyne, commerçant, né à Wattrelos (France), le 22 avril 1954, demeurant à Longwy (France), 05, rue de Bretagne
- Madame Patricia Van Springel, sans profession, née à Awirs (Belgique), le 31 octobre 1967, demeurant à B-4400 Flémalle, 7, rue Baron (MLL)
- La société anonyme H.A.K. SA, avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 45.345

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes la société ATHANOR S.A. et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009:

- la société B.A.C.F. S.A., avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.590,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,- EUR.

Dont acte fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Le notaire soussigné, Anja Holtz, de résidence à Wiltz, certifie par la présente que l'acte ci-dessus a été signé en date de ce jour.

Signé: W. Francken, P. Van Springel, D. Dedeyne, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} juin 2004, vol. 318, fol. 76, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 juin 2004.

A. Holtz.

(902137.3/2724/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

ELECTRO CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Diekirch B 100.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 juin 2004.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902138.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

G.E.N.T.I.L.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2, Massewee.

R. C. Luxembourg B 101.193.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mademoiselle Isabelle Annette Josianne Lammar, employée privée, née le 11 mai 1972 à Luxembourg, demeurant à 2, Massewee, L-6186 Gonderange;

2) Madame Else Veirup Vintergaard, Kinésithérapeute Indépendante, née le 8 février 1944 à Copenhague (DK), demeurant à 8, rue Jean Engling, L-1644 Dommeldange;

3) Monsieur Graham Fairfax-Jones, né le 4 décembre 1944 à Redruth, Cornwall (UK), Fonctionnaire Eurocontrol, demeurant à 8, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange.

La comparante prénommée sub. 1) est ici personnellement présente, les comparants sub. 2) et 3) sont ici représentés par Mademoiselle Isabelle Lammar prénommée comparante sub. 1), en vertu de deux procurations datées du 20 mai 2004.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire resteront ci-annexées pour être enregistrées avec les présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de G.E.N.T.I.L.L., S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Gonderange.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers de toutes natures tant sur le territoire Luxembourgeois qu'à l'étranger.

Elle pourra également construire des immeubles ou transformer ces immeubles en bâtiments de toutes natures.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1) Mademoiselle Isabelle Annette Josiane Lammar, prénommée, quarante-huit parts sociales	48
2) Madame Else Veirup Vintergaard, prénommée deux parts sociales	2
3) Monsieur Graham Fairfax-Jones, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent Euros (1.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-6186 Gonderange, 2, Massewee, Grand-Duché de Luxembourg.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Graham Fairfax-Jones, Fonctionnaire Eurocontrol, né à Redruth, Cornwall (UK), le 2 décembre 1944, demeurant à 8, rue Jean Engling, L-1644 Dommeldange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. A. J. Lammar, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 32, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

G. Lecuit.

(047697.3/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 204.362.500,-

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.049.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l.

Signatures

(046928.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.049.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 17 décembre 2003

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, pour un nouveau terme d'un an. Son mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale tenue en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046930.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

COM TEC CO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.231.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of May.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

COM TEC CO (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 78.047, a limited liability company having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
here represented by Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on May 25, 2004.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Said appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of COM TEC CO SERVICES, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 80.231, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated December, 28, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 688 of August, 28, 2001.

- The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (EUR 12,500.-) euros (EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred (EUR 100.-) euros (EUR) each, all entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Deletion of the words «in the group to which it belongs» in Article 2, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.
2. Miscellaneous.

The sole partner then passes the following resolution:

Unique resolution

In the Article 2, paragraph 1 of the Articles of Incorporation, the words «in the group to which it belongs» are deleted.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

COM TEC CO (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 78.047, une société anonyme établie et ayant son siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 mai 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de COM TEC CO SERVICES, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 80.231, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 688 du 28 août 2001.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Suppression des mots «faisant partie du groupe auquel la société appartient» et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

L'associée unique a ensuite pris la résolution suivante:

Résolution unique

Dans l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, les mots «faisant partie du groupe auquel la société appartient» sont supprimés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046876.3/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

COM TEC CO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.231.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°656 du 27 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046878.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

HOLCO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 86.085.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 mai 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02322, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLCO-LUX S.A.

Signature

(047131.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

HOLCO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 86.085.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 mai 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02323, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLCO-LUX S.A.

Signature

(047136.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

EURELUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.125.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 26 avril 2004

«5. L'Assemblée nomme la société DELOITTE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005, en remplacement de la société KPMG AUDIT.»

Pour la Société

M. Haag / F. Frère

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047180.3/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ARFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 9, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 78.373.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047081.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ARFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 9, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 78.373.

Procès-verbal du Conseil de Gérance de la réunion du 8 juin 2004

L'an deux mille trois, le mardi 8 juin à 17.30 heures, au siège social de la société, s'est réuni le conseil de gérance de la société ARFIN, S.à r.l.

Sont présents: Federico Arcelli, gérant

Est excusé: /

Le présent conseil a pour ordre du jour:

- rapport de gestion du Conseil de Gérance à l'assemblée générale ordinaire, pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2003.

La décision suivante est prise à l'unanimité des voix:

- approbation du rapport de gestion pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2003; le rapport ci-annexé sera présenté tel quel à l'assemblée générale des associés en date du 8 juin 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun gérant n'ayant demandé la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus et signé par les membres du bureau.

Signature

Le gérant et secrétaire-scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047077.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

RESTO-BREMBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: MANHATTAN.

Siège social: L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.851.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Xavier Brembati, cuisinier, demeurant au 32, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1.- Qu'il est jusqu'à ce jour le seul et unique associé de la société RESTO-BREMBO, S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à rue Auguste Liesch, L-5675 Burmerange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93.851, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), en remplacement du notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 6 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 695 du 2 juillet 2003, et depuis lors ces mêmes statuts n'ont subi aucune modification.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

3.- Que l'associé unique déclare sous sa seule responsabilité que la Société n'a pas de passif.

Cession de parts sociales

Ceci exposé, Monsieur Xavier Brembati, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

- Monsieur Albino Manuel Martins Da Silva, employé privé, né à Parada de Bouro/Vieira Do Minho (Portugal), le 28 août 1974, demeurant au 51, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch,

ici personnellement présent et ce acceptant,

quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) de la Société RESTO-BREMBO, S.à r.l., prédésignée,

pour le prix global de trois mille Euros (3.000,- EUR), en acompte duquel le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire à l'instant et en présence du notaire instrumentant, la somme de mille Euros (1.000,- EUR), ce dont il lui consent bonne et valable quittance par les présentes.

Le solde dudit prix de cession ci-avant stipulé, soit la somme de deux mille Euros (2.000,- EUR) est payable aux échéances convenues ci-après:

- la somme de mille Euros (1.000,- EUR) pour au plus tard, le 15 juillet 2004;

- la somme de mille Euros (1.000,- EUR), le jour de l'ouverture effective de l'exploitation du commerce, soit pour au plus tard le 1^{er} août 2004.

Tous ces paiements seront effectués sans intérêts jusqu'aux échéances fixées ci-avant, mais avec les intérêts de retard au taux légal à partir desdites échéances, jusqu'au paiement intégral, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

Ensuite Monsieur Xavier Brembati, prénommé, agissant en sa qualité de seul et unique gérant de la Société, déclare accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Assemblée Générale

La prédite cession de parts sociales, ayant été acceptée de part et d'autre, les deux (2), dès à présent, seuls associés préqualifiés, se sont réunis ensuite en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de refléter le changement ci-avant intervenu au niveau de la participation au capital social de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article six (6) des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

Les cent (100) parts sociales se répartissent entre les associés ci-après, de la façon suivante:

1.- Monsieur Albino Manuel Martins Da Silva, employé privé, demeurant au 51, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Monsieur Xavier Brembati, cuisinier, demeurant au 32, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de faire adopter par la Société l'enseigne commerciale MANHATTAN.

Troisième résolution

Afin de refléter l'ajout à la dénomination sociale, de l'enseigne commerciale présentement adoptée, l'assemblée générale des associés décide de modifier en conséquence l'article quatre des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de RESTO-BREMBO, S.à r.l., pouvant encore exploiter son commerce sous l'enseigne MANHATTAN.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Burmerange à Diekirch et de modifier en conséquence l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).»

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer la nouvelle adresse de la Société au 53, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: X. Brembati, A. M. Martins Da Silva, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2004, vol. 885, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux (Luxembourg), le 10 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(047026.3/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

RESTO-BREMBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: MANHATTAN.

Siège social: L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 93.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(047027.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

MOSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 66.074.

Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2004

Présents à la réunion:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.
- Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg: absent.
- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide:

- de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de Maître Roy Reding, démissionnaire, la société CD-GEST, S.à r.l. ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

- de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

B. Felten / F. Collot

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046531.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

KANSAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 53.870.

Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2004

Présents à la réunion:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.
- Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg: absent.
- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide:

- de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de Maître Roy Reding, démissionnaire, la société CD-GEST, S.à r.l. ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur, lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

- de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

B. Felten / F. Collot

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046538.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

GARAGE PAUL LENTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 257, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 95.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 14 juin 2004.

Signature.

(046768.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

GARAGE PAUL LENTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 257, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 95.779.

Suite du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 avril 2004

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par Mr Scheuer Claude, Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et les scrutateurs.

Signature / Signature / Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046774.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

HERBRO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 28.399.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(046879.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

HERBRO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 28.399.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003.

4. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour un nouveau terme de 6 ans les mandats des Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Romain Thillens ainsi que celui du Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046877.3/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

CMPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 14.694.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02392, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(046466.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

CMPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 14.694.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 21 mai 2004

La démission de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. est acceptée. Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour. Est nommé nouveau commissaire aux comptes Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant à 147, rue de Warcken, Ettelbrück. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

CMPI HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046462.3/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

BANYAN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 76.957.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, le 25 août 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (03513/534/17)

Le Conseil d'Administration.

PROSPECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 août 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

I (03658/795/15)

Le Conseil d'Administration.

RABOBANK HOLLAND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.747.

Invitation to the Shareholders of the RABOBANK HOLLAND FUND to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, which will be held at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg on 31 August 2004 at 3 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Report of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 31 May 2004.
3. Approval of the allocation of results.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

Resolutions of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting, and each share is entitled to one vote.

The shareholder may act at any meeting by proxy. If you are unable to attend the meeting, a proxy form can be obtained from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg and should be returned to the same address before the start of the meeting.

I (03755/755/23)

For and on behalf of the Board of Directors.

RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.780.

Invitation to the Shareholders of the RABOBANK SELECT FUND to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, which will be held at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg on 31 August 2004 at 2 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Report of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 31 May 2004.
3. Approval of the allocation of results.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

Resolutions of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting, and each share is entitled to one vote.

The shareholder may act at any meeting by proxy. If you are unable to attend the meeting, a proxy form can be obtained from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg and should be returned to the same address before the start of the meeting.

I (03756/755/23)

For and on behalf of the Board of Directors.

PCC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.648.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu lundi 16 août 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03723/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

**dit-EURO LAUFZEITFONDS 2004, Fonds Commun de Placement.
Wertpapier-Kennnummer 798 376, ISIN Code LU0137112248.**

Die ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (die Verwaltungsgesellschaft) hat den Fonds dit-EURO LAUFZEITFONDS 2004 zum 30. Juli 2004 planmäßig aufgelöst.

Der Liquidationserlös beträgt EUR 51,52 je Anteil.

Im Liquidationserlös ist ein ausschüttungsgleicher Ertrag in Höhe von EUR 0,6895055 für Anleger im Privatvermögen enthalten. Für Anleger im Betriebsvermögen (ESt- und KSt-pflichtige Anleger) beträgt der ausschüttungsgleiche Ertrag EUR 0,6671748.

Die Summe der nach dem 31. Dezember 1993 einem Anleger als zugeflossen geltenden, noch nicht dem Steuerabzug unterworfenen Erträge (gem. § 7 Abs. 1 Nr. 3 bzw. § 5 Abs. 1 Nr. 4 InvStG) - Basis für die Berechnung der deutschen Zinsabschlagsteuer - beträgt EUR 0,6895055 je Anteil.

Anteilhaber erhalten den ihnen zustehenden Liquidationserlös von den Zahlstellen in Deutschland und in Luxemburg.

Gleichzeitig gibt die Verwaltungsgesellschaft bekannt, dass das Liquidationsverfahren für den Fonds am Tag der Liquidation abgeschlossen ist. Da sämtliche Anteile in Globalurkunden verbrieft und keine effektiven Stücke ausgegeben wurden, sind sämtliche Liquidationserlöse an die Anteilhaber ausgezahlt worden.

Senningerberg, im Juli 2004.
(03811/755/20)

Die Verwaltungsgesellschaft.

IM INTERNATIONAL MODELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.953.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *13 août 2004* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (03677/696/17)

Le Conseil d'Administration.

INVESTMENT SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.158.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu lundi *16 août 2004* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03722/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

LUX-SMALL & MID CAPS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 79.398.

Faute de quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2004, il y a lieu de convoquer une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le *23 août 2004* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Apport du compartiment LUX-SMALL & MID CAPS I avec tous ses avoirs et engagements à la Sicav LUX-WORLD FUND, en tant que nouveau compartiment dénommé LUX-WORLD FUND SMALL & MID CAPS.
2. Dissolution de la Sicav LUX-SMALL & MID CAPS.
3. Garde des documents.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formulaires de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour sans quorum de présence. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (03564/755/31)

Le Conseil d'Administration.

MULTI-DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 36.695.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le vendredi 13 août 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, et à voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2002 et 2003 et affectation des résultats,
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
3. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

II (03709/3560/16)

MEGAGESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.829.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 20 août 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
2. Divers.

II (03581/788/14)

Le Conseil d'Administration.
